



LES APIS JARDINS, LE RÉSEAU DES ÉCO-JARDINS



Les jardins privés occupent un espace important au sein du territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. En adoptant une gestion écologique et en effectuant des aménagements pour accueillir la faune et la flore, un jardin « naturel » deviendra un véritable refuge dans lequel on pourra observer une biodiversité surprenante.

Le Parc naturel et le PCDN de Braives (Plan Communal de Développement de la Nature) se sont alliés pour mettre en place ce projet du réseau « Les Apis jardins ».

Les objectifs de ce projet sont de :

- Favoriser et préserver la biodiversité par la mise en place d'aménagements et de pratiques de jardinage écologique ;
- Sensibiliser et responsabiliser les habitants à la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer le cadre de vie car un jardin naturel apportera énormément de plaisir et de découverte ;
- Développer et renforcer le maillage écologique du territoire du Parc naturel.

Actuellement, le réseau réunit déjà plus de 50 membres et est formé de jardins très variés à tous points de vue. Pour participer à ce projet, il suffit d'adhérer à la charte « Les Apis jardins » en respectant quelques points :

1. Prendre soin de la biodiversité et de sa santé en pratiquant un jardinage écologique et donc, ne plus utiliser d'intrants tels que les produits phytosanitaires et engrais de synthèse.
2. Lutter, dans la mesure du possible, contre les espèces exotiques envahissantes présentes au jardin et ne pas en introduire.
3. Privilégier les végétaux indigènes et mellifères.
4. Réserver au minimum 10% de la superficie de son terrain pour favoriser la faune sauvage et les auxiliaires (tels les carabes, coccinelles ...).
5. Appliquer au moins 3 actions supplémentaires dans une liste proposée. Certains points sont vraiment très simples comme prendre le temps d'observer !



Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de demandes d'adhésion	50
Nombre de communes concernées	4
Nombre de membres groupe Facebook	62

